

2026-03-27



**Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons**

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) : LE FOLL ANTHONY

Agissant en qualité de dir. artistique pour l'association : LA Compagnie Henry

Tél. : 06 61 55 97 50 Mail : anthonyfoll@yahoo.fr

Agrément n° : \_\_\_\_\_

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons,

De :  1<sup>er</sup> groupe  3<sup>ème</sup> groupe (cochez le groupe de votre choix)

➔ 1<sup>er</sup> groupe : boissons non alcoolisées / 3<sup>ème</sup> groupe : boissons ne titrant pas à plus de 18° d'alcool (vin, bière, cidre, vin doux naturel, crème de cassis...etc)

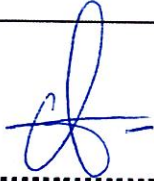
Du : 17 avril 2026 à 20H

Au : 17 avril 2026 à 23H30

A l'occasion de : SPECTACLE La plus précieuse des Marchandises

Lieu de la manifestation : LA HALLE

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

A Rabastens le 3/9/25 Signature : 

**Arrêté du Maire**

(Partie réservée à l'administration)

**Le Maire de la Commune de Rabastens**

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'art. L 3334-2 et L 352-5 du Code de la santé publique,

Vu l'art. L 48 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,

**Arrête :**

M LE FOLL Anthony de l'association LA Compagnie d'Henry

Est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3<sup>ème</sup> groupe à Rabastens

Du : Vendredi 17 avril 2026 à 20 heures 00

Au : Vendredi 17 avril 2026 à 23 heures 30

A l'occasion de : Spectacle la plus précieuse des marchandises

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Rabastens, le 04 mars 2026

Le Maire



Nicolas GERAUD